



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le **26 janvier à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES – Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME – M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Guillaume DUBOS - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents :

M. Denis JOLY - Mme Claudine STEINMANN
Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Fatma YORAT

Pouvoirs :

M. Denis JOLY à M. Marc CLOUET - Mme Claudine STEINMANN à M. Guy BOISSEAU - Mme Célia JOUSSERAND à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/01/2023
Date d'affichage	19/01/2023

OBJET : Démission d'une conseillère municipale et Installation d'un nouveau conseiller

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-4 et L.2121-21,

VU Le Code électoral, notamment son article L.270,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le courrier de Madame Angélique SERREE reçu en Mairie en date 3 janvier 2023, présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale,

CONSIDERANT que le poste de conseiller municipal, devenu vacant, doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la même liste,

CONSIDERANT que Monsieur Lucien KLIPFEL suivant de la liste « Agir ensemble pour Groslay » est appelée à remplacer Madame Angélique SERREE,

Entendu l'exposé de M. Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Lucien KLIPFEL.

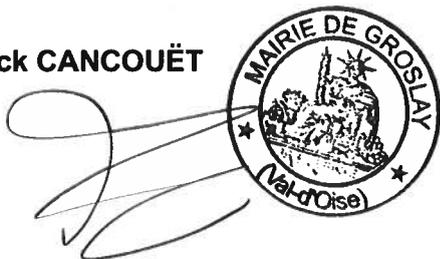
Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230126-23-01-02-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Article 2 : Le Conseiller remplaçant sera rajouté en fin de tableau du Conseil municipal et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Publiée le

Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUËT



Secrétaire de séance
Annie MUGNIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Annie Mugnier', written in a stylized, cursive script.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.